



PASSEPORT – MAJEUR



Centre Administratif et Social – 6 place de la République
Service Etat Civil/Affaires Générales/Elections

01 49 45 66 62 ou 01 49 45 66 65

Pour le dépôt d'un dossier :

Prendre Rendez-vous sur le site de la ville de Saint-Ouen sur seine : Onglet « Plus de Démarches » ou auprès des hôtessees d'accueil du Centre Administratif et Social

Pour le retrait du Passeport

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Présence Obligatoire de l'intéressé au dépôt et au retrait

Présenter les originaux des documents ou les impressions des documents dématérialisés

Astuce : Pour gagner du temps vous pouvez faire une pré-demande en ligne sur le site : www.passeport.ants.gouv.fr (site identique pour les Cartes d'identité et Passeports)

1ere DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL
1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu claire ou gris claire (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu claire ou gris claire (pas de fond blanc)	1 photographie en couleur , format 35 x 45 mm récente , tête nue, de face, sur fond bleu claire ou gris claire (pas de fond blanc)
1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant	1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom, parmi les suivants : quittance de loyer (pas de quittances manuscrites) quittance EDF ou GDF 1 quittance de téléphone fixe ou portable Avis d'imposition (année en cours) Si vous êtes hébergé par un tiers : 1 lettre d'hébergement signée par l'hébergeant 1 justificatif de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant (voir les différents justificatifs ci-dessus) 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso de l'hébergeant
Votre carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans <u>Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, ou si vous n'avez pas de carte d'identité :</u> 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance	Si Votre passeport est périmé depuis PLUS de 5 ans, vous devez fournir : Votre carte nationale d'identité en cours de validité Ou si vous n'avez pas de carte d'identité : 1 extrait avec filiation (de moins de 3 mois) de votre acte de naissance	Déclaration de perte (peut être faite au guichet si renouvellement immédiat) Déclaration de vol (au commissariat) Copie Passeport perdu+ CNI en cours de validité Ou Extrait avec filiation de l'acte de naissance de – 3 mois + copie de votre ancien passeport périmé <u>Sinon :</u> Procès-Verbal de remise "Eléments de Vie » Et Attestation valant identification par un proche
1 timbre fiscal à 86 euros	1 timbre fiscal à 86 euros	1 timbre fiscal à 86 euros

PRECISIONS IMPORTANTES

Nom d'usage

Pour les personnes divorcées qui souhaitent conserver le nom de l'ex. conjoint : fournir le jugement de divorce **ou** autorisation écrite de l'ex. époux de moins de 3 mois + Copie recto verso de sa carte d'identité

Pour les personnes mariées qui veulent voir figurer le nom de leur conjoint : fournir un acte de naissance ou de Mariage de moins de 3 mois si le nom du conjoint n'était pas noté

En cas de divorce

Jugement de divorce dans son intégralité